



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 3 Août 2017

Groupe La Poste

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL

LE 12 SEPTEMBRE

Toutes et Tous mobilisés décidons de l'action et de la grève !
Unis et rassemblés, tout est possible !

Le gouvernement veut accélérer cet été au travers les ordonnances le démantèlement du code du travail. Au cours de l'année 2016, la CGT a combattu avec les salariés ce projet de loi de régression sociale. Nous avons besoin d'un code du travail du 21ème siècle protecteur et portant l'exigence de nouveaux droits et garanties.

La loi travail XXL a pour but d'imposer la suprématie des accords d'entreprises. Concrètement, cela se traduirait par un droit du travail différent selon l'entreprise dans laquelle nous travaillons.

Le patronat imposera plus de flexibilité, toujours plus de mobilité. A la Poste, la loi a et aura un impact considérable sur les conditions de travail et de vie des postières et des postiers.

La Poste a toujours eu comme stratégie d'adapter les agents à l'activité faisant fi des droits des salariés et des besoins des usagers. La loi va renforcer et conforter la politique de l'entreprise.

Aujourd'hui, selon la fréquentation d'un bureau, La Poste diminue les heures d'ouverture, le transforme en agence postale communale ou le ferme définitivement.

Autre exemple, la distribution du courrier se fera seulement s'il y a un colis dans la rue, ce qui remet en cause la distribution 6 jours sur 7.

L'État et La Poste abandonne sa mission de service public au nom du profit et de la rentabilité.

La CGT FAPT fait des propositions pour moderniser et faire évoluer notre service public postal :

- Présence postale sur l'ensemble du territoire avec des bureaux de Poste répondant aux besoins de la population.
- Maintien de la distribution du courrier 6 jours 7 en J+1 sur l'ensemble du territoire garantissant l'égalité des citoyens sur le territoire.
- Un centre de tri par département parce que c'est bon pour l'emploi et l'environnement.
- L'accessibilité bancaire pour toutes et tous.
- Le maintien des centres financiers et de leurs activités.

LE « CONTRAT DE PROJET »

Qu'est ce que c'est ?

On veut nous faire croire que ce type de contrat serait un Contrat à Durée Indéterminée d'un nouveau genre, sauf que c'est au mieux une illusion à la Macron et au pire un mensonge à la Gataz. Et malheureusement sur ces sujets au vu des protagonistes, on avance vers le pire !

En effet il n'y a pas de projet à « durée indéterminée » comme il n'y a pas de contrats commerciaux ou de sous-traitance à « durée indéterminée ». Ce n'est ni plus ni moins qu'un CDD ou plus exactement un quasi clone du CTU : le Contrat de Travail Unique, vieille lune du patronat.

Mais quelles conséquences pour les salariés ?

Un exemple concret dans l'entreprise VIAPOST ASCQ. Nous avons dans cet exemple des contrats de sous-traitance logistique pour des sites de vente en ligne. Ces contrats ont des durées de 1 à 3 ans. Quid des salariés en fin de contrat ! Il ne faut pas être grand clerc pour deviner leur avenir dans l'entreprise ou plutôt en dehors ! Les risques commerciaux ne seraient plus supportés par les actionnaires, ni par l'entreprise mais uniquement par les salariés devenus l'unique variable d'ajustement pour garantir les bénéfices et les dividendes !

Alors que faire ?

Il faut s'opposer fermement, le plus largement possible et par tout les moyens disponibles pour gagner le retrait de cette loi travail XXL et de ses reculs sociaux. Et il faut plus encore mettre en avant nos propositions de transformation sociale et de progrès comme le Nouveau Statut du Travailleur Salarié qui doit, dans nos entreprise et en dehors, pour tous, garantir :

- ➔ le droit à un contrat à durée indéterminée ou à un emploi statutaire à temps complet
- ➔ le droit à un salaire, au déroulement de carrière, à la formation continue
- ➔ le droit à une organisation du temps de travail qui respecte la vie privée et la vie professionnelle
- ➔ le droit à la sécurité sociale professionnelle
- ➔ le droit à la protection sociale
- ➔ le droit à la démocratie sociale

SUPPRIMER LE CDD ?

CE SERAIT POUR
MIEUX T'EMBAUCHER
TON ENFANT...



C'est pourquoi le 12 septembre nous devons tous, salariés, fonctionnaires, retraités être mobilisés pour stopper la casse sociale et pour remettre en route le progrès social !

VIAPOST Industries dirige ses navires NEOLOG et STP vers l'ouragan Colis et cela malgré la tempête multi-activités déjà en cours.

En effet celle-ci envisage une prolifération de sites colis (Colissimo, PPI, etc...)

La Direction ne cesse de prôner la Polyvalence avec acharnement.

De plus l'emploi d'intérimaires est privilégié (plus de 30 % sur certain site de STP Chelles)

Ces procédés vont à l'encontre des droits des salariés qui voient une dégradation de leurs conditions de travail et une véri-

table régression sociale (contrats de travail non respectés, mise en concurrence entre salariés, harcèlements, stress, etc...).

Ces procédés risquent d'être confirmés et fortement amplifiés par la Loi XXL du Travail.

Contre ce projet et pour une arrivée à bon port, une mobilisation s'impose...

VIAPOST Transport Management

est une société créée en mars 2015 avec moins de 100 salariés. Nous avons eu plus d'une quinzaine de démission et départ depuis. Avec le transfert de l'agence de MOREUIL à LESQUIN (LILLE), 4 salariés cadres n'ont pas encore été reclassés.



La mobilisation devient impérative pour éviter la mise en place de la loi travail XXL



RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL : LE DOUBLE JEU DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a engagé des rencontres avec les organisations syndicales et patronales sur la réforme du droit du travail. Chaque organisation est reçue individuellement, en tout et pour tout six fois une heure, pour 120 ans d'histoire sociale !

La CGT a décidé de participer à ces réunions avec un double objectif :

- ➔ avoir une législation du travail renforçant les droits de l'ensemble du monde du travail (salariés et non-salariés) ;
- ➔ dénoncer l'idée selon laquelle les droits collectifs seraient responsables du chômage.

Sur la base d'un document de 15 pages, la CGT a mis sur la table des propositions allant dans ce sens. Personne ne peut donc évoquer la désertion et le refus de discuter de la CGT dans ce processus.

Où en est-on à ce jour ?

D'un côté, les syndicats sont reçus sans que le ministère ne dévoile précisément ses intentions. De l'autre, il faut lire la presse pour découvrir les principales mesures du futur projet de loi.

On y apprend, par exemple, qu'un CDI de « projet », dans la droite ligne du CPE (Contrat Première Embauche) rejeté par la rue en 2006, serait créé pour allonger dans le temps la précarité et pour supprimer toutes contraintes financières pour les employeurs. Ce n'est ni plus ni moins qu'une vieille revendication du Medef.

On y apprend également qu'il serait laissé la possibilité de licencier des salariés qui refuseraient d'adapter leur contrat de travail à un accord d'entreprise, même minoritaire. Dès lors, un salarié refusant une baisse de son salaire prévu dans un accord serait licencié sans possibilité de recours.

... et la liste est longue...

Alors que 70% de l'opinion publique et une majorité de syndicats ont rejeté la loi dite El Khomri, ce gouvernement veut écrire une loi pire que la précédente !

La CGT refuse de servir d'alibi ou de faire-valoir dans le cadre d'un dialogue social pipé d'avance. Nous refusons d'ores et déjà d'entendre dire fin septembre que les ordonnances, présentées par le Gouvernement, auraient été co-élaborées avec les syndicats. C'est pourquoi notre organisation a lancé une campagne d'information, de débat mais aussi de mobilisation dans les services, les entreprises et les territoires, dans le public comme dans le privé. Ces initiatives se prolongeront tout l'été car il n'est pas question d'accepter ce marché de dupes.

La CGT considère que la mobilisation doit s'amplifier, s'ancrer sur tous les lieux de travail, dans un cadre unitaire le plus large possible. La rentrée de septembre doit être la traduction des résistances, du mécontentement et d'une volonté de changement en matière économique et sociale.

MACRON VEUT UTILISER LES ORDONNANCES...



C'est pourquoi la CGT propose de faire du 12 septembre, une journée d'action et de grève dans toutes les entreprises et services.

LA LOI TRAVAIL À MÉDIAPOST, PASSERA-T-ELLE INAPERÇUE ?

Nombreux sont les salariés qui ont saisi les Prud'hommes pour faire valoir leurs droits.

Depuis plusieurs années, le patronat, aidé par les gouvernements successifs, s'ingénie à détruire cette juridiction.

Dans les faits, cela se traduit par la suppression de l'élection des conseillers prud'homaux au suffrage universel direct, la diminution du temps de rédaction des jugements obligeant ceux-ci à rédiger les décisions sur du temps personnel, la baisse drastique des moyens humains et matériels qui entrave la bonne marche des dossiers.

Les différentes réformes successives et régressives ont rendu l'accès à cette juridiction bien plus difficile. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont supprimé 72 conseils de Prud'hommes entraînant, de fait, l'éloignement géographique. La loi « Macron » de 2016 a notamment complexifié la procédure de saisine notamment en abandonnant les principes d'oralité pour de l'écrit (hier, le salarié et/ou le représentant syndical pouvait présenter les faits et dé-



fendre l'affaire de façon orale, aujourd'hui, des conclusions écrites sont obligatoires). Les délais de prescription ont été modifiés et bien sûr, toujours en défaveur des salariés. C'est ainsi qu'avant 2008, nous avions 30 ans pour contester le bien fondé d'un licenciement, ce délai est passé à 5 ans pour être fixé depuis 2013 à 2 ans. L'action en paiement de salaire est passée de 5 ans à 3 ans !

Demain, il serait question de fixer un barème obligatoire des indemnités pour les dommages et intérêts en cas de licenciement illégal !

Le code du travail deviendrait le seul code que l'on pourrait transgresser en sachant combien coûterait cette transgression !!!

C'est comme si un chauffard percutait un piéton et connaissait d'avance les dommages et intérêts à verser à la victime. De qui se moque-t-on ?

La CGT appelle l'ensemble des postières et des postiers à se mobiliser le 12 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle pour revendiquer :

- cgf** L'ouverture des négociations pour l'amélioration des conditions de travail dans toutes les branches et les métiers de la Poste et des entreprises du groupe
- cgf** L'ouverture de négociations sur le contenu, l'organisation et la finalité du travail dans l'ensemble des entreprises du Groupe
- cgf** L'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications et des diplômes
- cgf** La réduction du temps de travail à 32h
- cgf** La transformation de tous les emplois précaires en CDI
- cgf** La création d'emplois qui permettent de faire un travail de qualité et dans de bonnes conditions
- cgf** Des droits et garanties nouveaux pour les salariés avec un code du travail du 21ème siècle

La loi travail, un boulevard de régressions sociales et d'impunités patronales ?

NON, SI ET SEULEMENT SI,

L'ENSEMBLE DES SALARIÉS SE MOBILISE LE 12 SEPTEMBRE

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**